

Conférence de l'ONU sur le développement durable Rio+20 et gouvernance, Rio de Janeiro, 20 – 22 juin 2012

Au nom de toutes les femmes de Suisse, les associations féminines faïtières suisses, les femmes parlementaires siégeant au Conseil national et au Conseil des Etats ainsi que la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF soumettent à la Conférence de l'ONU sur le développement durable Rio+ 20, qui se tiendra à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012 et traitera de gouvernance, la présente

RÉSOLUTION

Vision

Le principe 20 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement stipule que les femmes jouent un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Nous sommes persuadées que les femmes, de par leur approche innovatrice, peuvent contribuer de manière primordiale à trouver des solutions à des problèmes environnementaux actuels urgents. Il importe cependant que femmes et hommes soient égaux dans tous les domaines de la vie et qu'ils aient accès sans discrimination:

- à l'éducation,
- aux soins médicaux,
- à la terre et aux droits fonciers,
- aux technologies de l'information et de la communication,
- aux crédits et aux prêts.

La mise en oeuvre de ces revendications permettra de satisfaire aux huit objectifs du Millénaire.

Accès à l'éducation

Dans de nombreux pays en développement, les filles fréquentent nettement plus rarement l'école que les garçons, présentant dès lors un taux d'analphabétisme beaucoup plus élevé. Le deuxième objectif du Millénaire consiste à donner, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Nous soutenons fermement cet objectif.

Pour que les femmes soient à égalité avec les hommes sur le marché du travail, les fillettes doivent bénéficier dès l'école de la même instruction puis, par la suite, de possibilités de formation identiques à celles des garçons, ceci notamment dans les domaines scientifiques et techniques où les femmes sont nettement sous-représentées.

Durant la scolarité puis la formation professionnelle, les besoins spécifiques de chaque sexe doivent être respectés et pris en compte dans les programmes d'enseignement.

L'acquisition des qualifications se fait cependant non seulement à travers l'école et la vie professionnelle mais aussi dans la sphère domestique et l'engagement bénévole pour la société.

Accès aux soins médicaux

L'accès aux soins médicaux doit être garanti à chaque individu, indépendamment de son domicile et de sa situation économique.

De l'eau potable est vitale pour la santé. Les femmes assument un rôle primordial, qu'il s'agisse de s'approvisionner en eau, de la gérer ou de l'utiliser. Elles doivent naturellement être impliquées dans toutes les décisions en lien avec l'accès à l'eau, l'assainissement des systèmes de gestion de l'eau et les projets agricoles déterminants pour la qualité des sols et la santé des êtres humains.

Nous exigeons des gouvernements qu'ils luttent avec détermination contre l'exportation illégale de produits chimiques et pesticides dangereux, qui sont notamment utilisés dans l'agriculture dans les pays en voie de développement et peuvent avoir des répercussions dévastatrices sur la santé.

Accès à la terre et aux droits fonciers

Tant l'éradication de la pauvreté et de la famine qu'une utilisation durable de l'environnement dépendent étroitement de l'accès aux principales ressources naturelles.

Dans les zones rurales, les femmes assurent la sécurité alimentaire de leurs familles. Alors qu'elles sont fortement impliquées dans la production de nourriture, elles ne disposent souvent que de droits fonciers limités. Dès lors l'accès à la terre et aux droits fonciers est déterminant.

Il faut encourager les exploitations agricoles de type familial car elles produisent pour le marché local. Les populations paysannes doivent bénéficier d'aides sous forme d'offres de formation portant sur la production, la transformation et le conditionnement, de manière à créer et conserver des emplois dans ce secteur.

Accaparement des terres: Il faut immédiatement mettre un frein à ce revers de la globalisation. Il faut rapidement créer des registres de propriété foncière là où ils n'existent pas.

La croissance démographique, les nouveaux comportements alimentaires ainsi que la production à la hausse de biocarburant accroissent la pression sur la sécurité alimentaire. La perte et la dégradation des terres agricoles imposent une exploitation durable et l'utilisation de techniques respectueuses de l'environnement.

Accès aux techniques de l'information et de la communication (TIC)

Nous reconnaissons l'important potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la contribution au développement durable. Il faut dévelop-

per les applications TIC dans une perspective de développement et d'environnement global. Nous sommes convaincues que les TIC peuvent contribuer à améliorer le bien-être et l'équité sociale pour une partie de plus en plus grande de la population mondiale tout en respectant les ressources naturelles limitées de la terre.

Concernant l'utilisation des TIC, nous soulignons l'importance des mêmes possibilités pour tous: chaque individu, y compris les femmes et les jeunes filles, devrait être capable d'utiliser les TIC dans sa sphère privée et professionnelle, pour son propre bénéfice et son développement futur. Cela suppose préalablement que l'accès et l'utilisation compétente des TIC soient garantis pour tous aux mêmes conditions et de manière non discriminatoire. Il faut encourager l'apprentissage en vue d'une utilisation compétente des TIC et la formation tout au long de la vie.

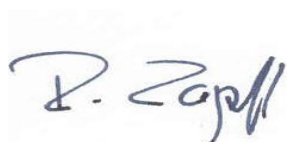
Accès aux crédits et aux prêts

Il faut garantir l'accès aux finances aux femmes qui développent leurs propres entreprises. Elles doivent alors bénéficier des connaissances nécessaires et être formées en gestion d'entreprise. Les femmes doivent aussi être soutenues lorsqu'elles créent des coopératives. La propriété foncière ne doit être assortie que de crédits corrects et remboursables.

Représentation égalitaire des femmes dans les instances décisionnelles

Tout pays doit disposer de lois et d'articles constitutionnels s'il entend mettre effectivement en œuvre l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines (société civile, politique et économie). Ce n'est que lorsque ces conditions seront satisfaites que les femmes pourront avec le temps être représentées de manière proportionnelle dans toutes les instances décisionnelles, qu'elles pourront défendre leur point de vue, leurs besoins, leurs attentes et leurs revendications et donc décider avec les mêmes droits.

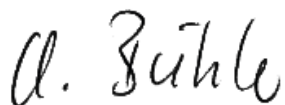
Pour arriver à cette égalité, des programmes d'encouragement ciblés, voire des mesures du type des quotas recommandés par le CEDAW (Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes) sont fort utiles. Il incombe aux gouvernements, aux partis politiques, aux syndicats, aux organisations patronales et aux ONG de concrétiser cette égalité dans la pratique.



Rosmarie Zapfl-Helbling,
Présidente alliance F



Liselotte Fueter-Fuchs, Coprésidente,
Femmes protestantes en Suisse FPS



Christine Bühler, Présidente,
Union suisse des paysannes des
femmes rurales USPF



Rosmarie Koller-Schmid, Présidente,
Ligue suisse des femmes catholiques
SKF



Priska Stalder, Présidente ad intérim
Association faîtière des sociétés d'utilité
Publique des femmes suisses SGF



Ida Glanzmann-Hunkeler, Conseillère
nationale, représentante des parlemen-
taires



Etienne J. Verrey, Présidente,
Commission fédérale pour les questions
féminines

Berne, le 14 juin 2012